

Factures d'acompte

Une "facture d'acompte" est utilisé comme document présenté au client afin qu'il règle l'acompte demandé, ou bien comme un document, une fois le paiement de l'acompte réalisé, qui est transmis au client afin qu'il puisse justifier de sa sortie comptable.

C'est bien pratique, mais conceptuellement bancal (voir détail ci-dessous).

Elles sont cependant plus ou moins pratiquées, selon les secteurs d'activité. Plusieurs méthodes existent pour traiter les factures d'acompte : nous recommandons la "méthode Gestan", simple, efficace, et rigoureuse comptablement.

"Méthode Gestan" pour les factures d'acompte

Elle s'effectue selon le processus suivante :

1. Vous émettez un devis, qui mentionne le montant ou le pourcentage d'acompte que vous souhaitez.
2. Le client vous retourne ce devis avec son accord.
3. Dès l'accord reçu du client, vous générez la facture à partir du devis (1 clic), et vous transmettez la facture : Gestan vous demandera si vous souhaitez transmettre une facture d'acompte : répondez oui (2 clics) : la facture transmise sera une "facture d'acompte".
4. Quand il vous transmettra le montant de l'acompte, ou s'il vous l'avait déjà transmis avec son accord sur le devis à l'étape 2, encaissez-le sur la facture (1 clic).
5. Quand vous aurez terminé les travaux prévus, transmettez de nouveau la même facture. Gestan sachant que l'acompte a déjà été transmis, générera une facture normale (1 clic).

En bref, vous gérez l'ensemble du processus en 5 clics !

Exemple

Voici un devis de 1800 TTC, dans lequel vous demandez un acompte de 20% (Gestan le calcule automatiquement).

Devis
14 23/11/22 02:27:59 EN

Devis
Brouillon

Client

A l'attention de

Adresse

CP/Ville

Référence externe

Dde acompte (%) Montant

Remise (%) Montant

Libellé remise

Nature

V/Ref

Brouillon Transmis

Expiration

Délai pmt

Date

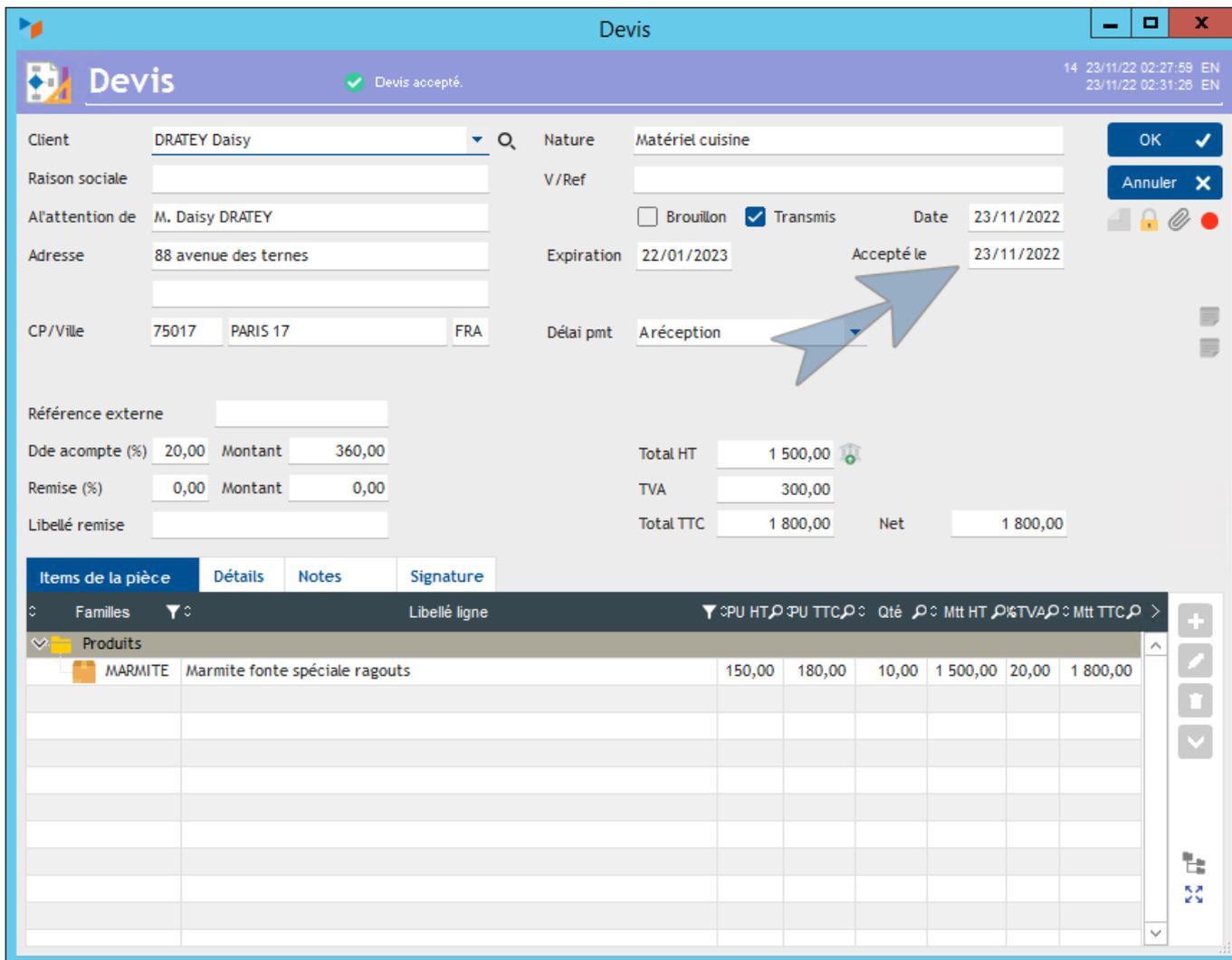
Accepté le

Total HT	1 500,00				
TVA	300,00				
Total TTC	1 800,00	Net	1 800,00		

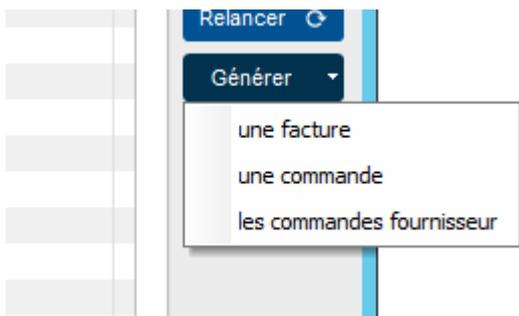
Items de la pièce
Détails
Notes
Signature

Familles	Libellé ligne	PU HT	PU TTC	Qté	Mtt HT	TVA	Mtt TTC
Produits	MARMITE Marmite fonte spéciale ragouts	150,00	180,00	10,00	1 500,00	20,00	1 800,00

Le client accepte ce devis. Vous notez alors la date d'accord dans la zone **Accepté le**

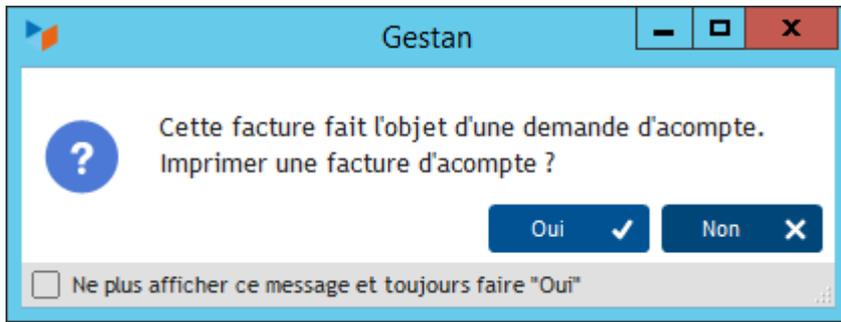


Puis, comme vous avez l'accord du client, en utilisant le bouton **Générer**→une facture de la table des devis, vous ... générez une facture.



Vous pourrez observer que la facture générée portera le même montant de demande d'acompte.

Lorsque vous voudrez imprimer ou transmettre par mail la facture au client, Gestan vous demandera :



Si vous répondez **Oui**, la facture qui sera imprimée ou transmise aura cette aspect :

**MaSociété**

88 av des Champs-Elysées
75008 Paris
01-88-33-96-98
contact@masociete.com

Facture d'acompte

M. Daisy DRATEY

88 avenue des ternes
75017 PARIS 17

N/Ref : Facture 14-48-5 du 23/11/2022

Matériel cuisine

Cdts règlement : A réception

À régler avant le : 30/11/22

Produits	Qté	PU HT	STVA	PU TTC	Mtt HT
[MARMITE] DEVIS 14 - Marmite fonte spéciale ragouts	10,00	150,00	20,00	180,00	1 500,00

Dont acompte 20%	360,00
Total EUR HT	1 500,00
Total TVA	300,00
Total EUR TTC	1 800,00

Détail TVA	20%	5.5%	Autre
Base HT	1 500,00	0,00	0,00
Cumul TVA	300,00	0,00	0,00

Net à régler - Acompte	360,00
-------------------------------	---------------

Pièce(s) origine : DVS 14-14-1 (23/11/22)

Conformément au décret n° 2013-1115 du 2 octobre 2013, et dans le cas d'une facture émise vers un professionnel, le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement est fixé à 40 euros.

Mon Entreprise 88 avenue des ternes 75017 PARIS
SIRET xxx99999999 TVA Intra FR 999999999999 - (paramétrez ce libellé via le menu : outils > paramètres de l'application)

1 / 1

La facture porte la mention "Facture d'acompte", et le bas de facture mentionne le montant total de l'acompte à régler.

Quand vous recevez l'acompte (ce peut être le même jour que la réception de l'accord du client, donc le même jour que l'émission de la facture), procédez à l'encaissement de l'acompte.

Pour ce faire, utiliser le bouton **Encaiss** de la liste des factures.

,40	38,88
,40	38,88
,20	131,04
,40	38,88
,00	930,00
,00	0,00
,40	38,88
,40	38,88
,72	44,06
,40	38,88
,70	62,64

Ce bouton va ouvrir l'écran d'encaissement, avec l'ensemble des champs renseignés par défaut :

Encaissement facture

Encaissement

Date encaissement: Régime:

Montant: soit

Compte bancaire:

Imputation:

Réglé par:

Libellé:

Mode de paiement:

Sur cet écran, vérifiez les éléments, puis cliquez sur **Valider**. La validation va générer automatiquement une écriture liée au devis.

Quand vous aurez terminé les travaux, il vous suffira de transmettre la même facture au client : elle portera la mention des règlements effectués, et du solde à régler.



88 av des Champs-Elysées
75008 Paris
01-88-33-96-98
contact@masociete.com

Facture

M. Daisy DRATEY

88 avenue des ternes
75017 PARIS 17

Reste à recevoir : 1 440,00 EUR.
23/11/22 : 360,00 EUR / Chèque BC 45064688
N/Ref : Facture 14-48-5 du 23/11/2022

Matériel cuisine

Cdts règlement : A réception
À régler avant le : 30/11/22

Produits	Qté	PU HT	STVA	PU TTC	Mtt HT
[MARMITE] DEVIS 14 - Marmite fonte spéciale ragouts	10,00	150,00	20,00	180,00	1 500,00

Détail TVA	20%	5.5%	Autre
Base HT	1 500,00	0,00	0,00
Cumul TVA	300,00	0,00	0,00

Dont acompte 20%	360,00
Total EUR HT	1 500,00
Total TVA	300,00
Total EUR TTC	1 800,00

Déjà réglé	360,00
Solde à régler EUR TTC	1 440,00

Pièce(s) origine : DVS 14-14-1 (23/11/22)

Conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, et dans le cas d'une facture émise vers un professionnel, le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement est fixé à 40 euros.

Note:

Dès que l'acompte est réglé, Gestan n'imprime plus la mention "facture d'acompte". Si une édition est souhaitée après encaissement de l'acompte, il faut éventuellement supprimer le paiement, imprimer la facture d'acompte, et réenregistrer le paiement.

Combinaison d'un acompte avec un échéancier

Pour toute facture, il est possible de définir un [échéancier de facturation](#), dont le nombre d'échéance, la périodicité, et les montants sont librement définissables.

Si vous voulez, pour une facture, demander un acompte et définir un échéancier de paiement, la méthode est donc très simple :

1. établir un devis mentionnant un montant d'acompte
2. établir une facture à partir du devis
3. attacher à la facture un échéancier comportant le versement de l'acompte comme première échéance

Le résultat sera la publication, en bas de la facture, de l'échéance à régler, comme ci-dessous.

Échéancier de facturation							
Échéance 1 / 4 :	14/07/20	8,33 %	100,00	Échéance 2 / 4 :	14/08/20	33,33 %	400,00
Échéance 3 / 4 :	14/09/20	33,33 %	400,00	Échéance 4 / 4 :	14/10/20	25,00 %	300,00
Échéance 2/4 du 14/08/2020		Dont TVA	66,67	A régler TTC		400,00	

A noter que, selon les options de paramétrage, l'échéancier complet peut être imprimé (au dessus de la notification de l'échéance à régler).



Mon entreprise

CHAMPAGNE AND C°

88 avenue des ternes Tél : 01-56-58-23-88
75017 PARIS www.gestan.fr

Facture

STAUB
À l'attention de M. Caroline MENTRE
Rue des lilas
69000 LYON

N/Ref: Facture 20-12-3 du 06/12/2020

Rouge Baron d'Ardeuil

Cdts règlement : 12 mensualités

À régler avant le :

Légumes	Qté	PU HT	HT
[8176244666707] DEVIS 1 - Rouge Baron d'Ardeuil Un vin tannique et puissant. Accord mets/vin recommandé : grillades, viandes rouges, viandes en sauce	6,00	8,00	48,00

Détail TVA	20%	5.5%	Autre
Base HT	48,00	0,00	0,00
Cumul TVA	9,60	0,00	0,00

Total € HT	48,00
Total TVA	9,60
Total € TTC	57,60

TVA sur les débits

Arrêté la présente facture à la somme de cinquante-sept euros et soixante centimes.
En votre aimable règlement.

Échéancier de facturation

Échéance 1/12 :	06/12/20	8,33 %	4,80	Échéance 2/12 :	06/01/21	8,33 %	4,80
Échéance 3/12 :	06/02/21	8,33 %	4,80	Échéance 4/12 :	06/03/21	8,33 %	4,80
Échéance 5/12 :	06/04/21	8,33 %	4,80	Échéance 6/12 :	06/05/21	8,33 %	4,80
Échéance 7/12 :	06/06/21	8,33 %	4,80	Échéance 8/12 :	06/07/21	8,33 %	4,80
Échéance 9/12 :	06/08/21	8,33 %	4,80	Échéance 10/12 :	06/09/21	8,33 %	4,80
Échéance 11/12 :	06/10/21	8,33 %	4,80	Échéance 12/12 :	06/11/21	8,33 %	4,80

Échéance 2/12 du 06/01/2021	Dont TVA	0,80	A régler TTC	4,80
------------------------------------	----------	------	---------------------	-------------

Pièce(s) origine : DVS 20-12-1 (06/12/20)

Notes portées au devis :

Pièce générée : FCT2 le 06/12/20 01:54 par EN

Conformément au décret n° 2014-115 du 1 octobre 2014, le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement est fixé à 40 euros.

CHAMPAGNE AND C°, 88 avenue des ternes, 75017 PARIS - www.gestan.fr
SARL au capital de XXXXX euros - SIRET 757 587 587 587 587, RCS Paris 0404489484, TVA Intracomm. FR 76 04048948
Assurance Garantie Décennale ADR 8604156 ASSURANCE TOULOUSE PARIS LA 02 PEN 58 9 2002

1 / 1

Pour aller plus loin sur les factures d'acomptes : rappels théoriques

Un acompte (on peut aussi parler d'«avance») est *tout paiement partiel qui survient lors de la conclusion du contrat de vente ou après sa conclusion*. C'est un versement «à valoir» sur un achat. Il est impossible de renoncer à l'achat du produit dès lors que l'acompte est versé, sauf si un nouvel accord est trouvé avec le vendeur (hors crédit à la consommation).

Il est possible de rembourser un acompte, avec une indemnité éventuelle, si le vendeur manque à son obligation principale (la livraison d'un produit, notamment).

L'acompte (et son montant) doit être mentionné comme tel dans le contrat de vente, à défaut les sommes versées initialement peuvent être considérées par l'acheteur comme des arrhes (Dans ce dernier cas, l'acheteur perd l'intégralité de la somme versée s'il annule sa commande ou se rétracte).

La TVA est exigible dès le paiement de l'acompte, ou dès l'émission du contrat de vente qui le prévoit, selon votre mode d'imposition à la TVA.

Concernant l'art 289 du CGI



Fix Me!

Rédaction en cours suite aux évolutions de l'article 289 du CGI.

L'[article 289 du CGI](#) a été récemment modifié. La version valide depuis le 01/01/2023 porte de nouvelles dispositions concernant les factures d'acompte. Comprendons bien l'intention, il faut une facture quand on vend des biens.

Et lorsqu'on verse un acompte il faut un reçu qui précise le montant de la TVA pour pouvoir identifier la TVA sur les encaissements.

Si vous appelez ce reçu une facture, la personne qui la reçoit va l'enregistrer comme une facture, donc comme une « vente partielle » pourrait-on dire, ce qui augmente le compte de vente donc le chiffre d'affaires.



Or l'enregistrement d'un acompte est l'enregistrement d'un flux financier compte banque par compte client, rien à voir avec une vente. Pour éviter la confusion, Gestan a choisi de ne pas éditer une facture d'acompte mais un reçu, soit une commande avec un acompte réglé, soit un devis avec un acompte réglé, qui vaut comme preuve pour la TVA (utile dans le cas des prestations de services). Car oui, on est bien d'accord avec les impôts il faut un document qui mentionne la TVA et pas seulement le montant réglé.

Comptablement :

Illustration chiffrée pour une vente de prestations de 1000€ HT avec un acompte de 250€ - cas de la TVA sur encaissement

1-Acompte = document : chèque et devis avec mention acompte versé

512	Banque	250	
4191	Client avance et acompte		250
4458	TVA en attente	50	
44571	TVA collectée		50

2-Puis vente = document : facture

411	Client	750	
4191	Client avance	250	
707	Vente		1000
4458	TVA attente		200

3-Puis règlement du solde = document : chèque

512	Banque	750	
4191	Client avance		750
4458	TVA attente	150	
44571	TVA collectée		150

Risque avec la "facture d'acompte" : qu'elle soit enregistrée comme un vente

1-Acompte = document : facture d'acompte (vente de biens) et un chèque

512	Banque	250	
707	Ventes		150
44571	TVA Collectée		50



2-Et quand arrive la « Vraie » facture

411	Collectif client	750	
4191	Client avance	250	
707	Ventes		1000
4458	TVA en attente		200

Tout d'abord ça ne se solde pas et la vente concernant l'acompte est passée 2 fois ... (vente en 707 pour 1150€ et non 1000€)

Les écritures ont été faites coté vendeur, mais c'est plutôt coté acheteur que ça risque d'arriver, celui qui émet la facture devant être plus vigilant sur la question.

Si on veut faire une facture à tout prix, il faut faire 2 factures :

- Un facture partielle au moment de l'acompte et l'encaisser
- Un facture finale au moment du solde et l'encaisser

Référence

[Article 289 du CGI](#)



Autres articles "Facturation"

Facturation : éléments communs

Acomptes-Arrhes
Assistant de création d'entête
Configurateurs Produit
Facturation : éléments communs
Généalogie des pièces
Génération de pièces fournisseur à partir de pièces client
Intermédiation (cas pratique)
Liaisons des pièces
Ligne pourcentage
Numérotation des pièces
Options spécifiques
Retenues de garantie
Surtaxes diverses

Facturation Client

Avancement
Avoirs client
Bons de livraison (BL)
Certification numérique des factures
Commandes client
Devis
Echéancier de facturation
Factur-X
Facturation client : éléments communs
Facturation horaire
Factures client
Factures d'acompte
Factures sous échéancier
Feuille de marge
QR-Facture
Relance facture
Suivi détaillé des commandes client

Facturation Fournisseur

Avoirs fournisseurs
Bons de réception
Commandes fournisseurs
Demande de prix fournisseurs
Facturation fournisseur : éléments communs
Factures fournisseurs
Tarifs fournisseurs : mise à jour

Depuis :

<https://wiki.gestan.fr/> - **Le wiki de Gestan**

Lien permanent:

<https://wiki.gestan.fr/doku.php?id=wiki:v15:facturation:client:factureacompte>

Dernière mise à jour : **2023/12/03 00:01**

